



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Marchés publics

Publié le 15 mai 2013

L'AMF est une autorité publique indépendante dont les achats sont encadrés par les dispositions de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, et par celles de son décret d'application n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (modifié).

En fonction du montant et de la nature des marchés qu'elle passe, l'AMF publie ses avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, au JOUE et sur le portail du site achatpublic.com.

Les opérateurs économiques intéressés peuvent consulter les procédures d'attribution de marchés en cours dans la rubrique « salle des marchés » du site achatpublic.com.

Après création de leur compte, ils obtiendront un identifiant et un mot de passe de connexion qui leur permettront d'accéder à l'espace relatif aux marchés publics de l'AMF.

Les opérateurs inscrits y trouveront l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence en cours et auront la possibilité de télécharger les dossiers de consultations relatifs à ces consultations. Pour certaines procédures, ils auront aussi la possibilité de remettre leur candidature et leur offre dématérialisées en ligne.

Pour toute question sur les marchés passés par l'AMF, contacter :

L'Autorité des marchés financiers
Division administrative et financière
Pôle achats
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Tél. : 01 53 45 60 00

En savoir plus

- Site internet Achatpublic.com

[Haut de page](#)